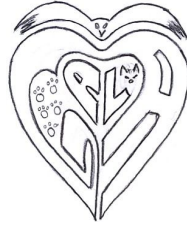


Association G.A.L.A
(Groupe d'Action pour L'amour des Animaux)



Nice le, 16 janvier 2008

Monsieur le Ministre,

La Commission européenne à exprimée son souhait de maintenir l'interdiction des cages de ponte les plus petites en 2012.

Sans être une réelle victoire pour les poules qui continueront à vivre dans des cages à peine plus spacieuses (750 cm² au lieu de 550 cm²), les conditions de vie les plus exécrables seront au moins évitées.

Il aura fallu des années d'effort pour arriver à ce très triste résultat.

Mais dans les semaines à venir, la France et les pays de l'Union Européenne discuteront, une ultime fois, l'interdiction des cages conventionnelles pour les poules pondeuses.

Comme si il fallait de nouveau redémontrer à l'infini l'enfer que vive ces pauvres animaux pour produire leurs œufs.

Et ces nouvelles discussions pourrait donner l'occasion à certains pays membres de la Commission européenne de repousser de plusieurs années l'interdiction, ce qui seraient profitables aux éleveurs mais fatals à des millions d'oiseaux.

Je vous demande donc de rester sur vos positions pour que cette interdiction s'applique en temps et en heure et de ne pas fléchir face au lobby de cette industrie lamentable. Et d'espérer qu'un jour les élevages en batterie des poules ne sera plus qu'un vieux.... Cauchemar.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette lettre et comptant sur votre humanité je vous souhaite néanmoins une très belle année 2008.

Le président

Association G.A.L.A

Loi 1901

147 Rte St pierre de féric, villa 37 - 06000 -Nice / Email : ti-tic-ed@hotmail.fr Internet :
gala.fr.nf / Tél. :04.93.44.23.71 ou 06.15.46.38.64